

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 168 / REUNION EXPRESS / 2 du 3 décembre 2025 portant désignation de membres de la commission particulière du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion dit « Réunion Express »

NOR : CNPX25

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 121-9 et le I de son article R. 121-7 ;

Vu la décision n° 2025 / 147 / REUNION EXPRESS / 1 du 5 novembre 2025 d'organiser un débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion dit « Réunion Express » et portant désignation de la présidente de la commission particulière du débat public ;

Vu la proposition du 24 novembre 2025 de Mme Renée AUPETIT, présidente de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion, dit « Réunion Express » de désigner M. Laurent BOUVIER, Mme Anne-Laure DAICA, M. Daniel GUERIN et M. Bernard VITRY membres de la commission particulière,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Sur la proposition susvisée de Mme Renée AUPETIT, présidente de la commission particulière, M. Laurent BOUVIER, Mme Anne-Laure DAICA, M. Daniel GUERIN et M. Bernard VITRY sont désignés membres de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion, dit « Réunion Express ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 décembre 2025.

Le président
M. Papinutti